

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2010-192 DU 17 MAI 2010

Chargeant Monsieur **Joseph AHANHANZO** Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de l'intérim de Monsieur **Christophe Kint AGUIAR**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique pour compter du 03 au 06 Mai 2010.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la loi N° 090-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le décret N° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

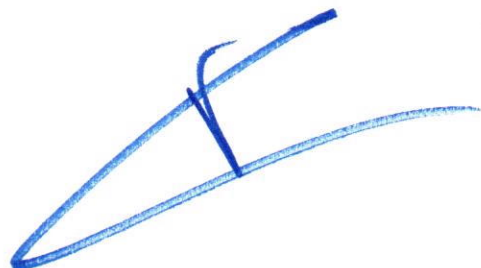
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du 03 au 06 Mai 2010, Monsieur **Joseph AHANHANZO**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, est chargé de l'intérim de Monsieur **Christophe Kint AGUIAR**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 mai 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI